



Pomy, le 29 mai 2021

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2021 – 01

Sur les comptes communaux et le rapport de gestion 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2020, ainsi que les comptes communaux 2020 avec aux produits CHF 3'362'028,99 et aux charges CHF 3'349'257,74, ils dégagent un excédent de produits de CHF 12'771,25.

Lors de son adoption, le budget 2020 présentait un déficit de produits de CHF 110'190.-. Cependant, le résultat final de nos comptes 2020 se solde par un excédent de revenus de CHF 12'771,25. Ceci après avoir couvert tous nos amortissements obligatoires d'un montant de CHF 375'641,30.

Une attribution au fonds de réserve affectée à l'eau potable de CHF 66'495,36 a été effectuée. Deux amortissements extraordinaires ont pu être réalisés, soit les travaux de « sécurisation du ruisseau de Pomy » pour un montant de CHF 46'921,41, ainsi que les travaux d'éclairage solaire du terrain de sport pour un montant de CHF 25'679,74.

L'exercice 2020 est marqué par les événements suivants :

RECETTES

1. ADMINISTRATION GENERALE

110. Administration

311.00 Nous avons dû effectuer le remplacement du poste informatique du boursier.

315.00 De nombreuses mises à jour informatique ont dues être réalisées. Ce qui ne nous a pas permis de tenir le budget prévu.

317.00 Une participation à l'achat du nouveau drapeau de la FSG Pomy justifie les dépenses supplémentaires.

180. Transports publics

351.00 Notre participation au bassin de transport est moins élevée qu'annoncée, mais reste plus élevée que l'année précédente.

2. FINANCES

210. Impôts

Le rendement de l'impôt est supérieur aux prévisions de l'ACI. Le montant global du poste impôts est de CHF 118'926,10 plus élevé par rapport au budget.

Nous constatons une augmentation de l'impôt sur le revenu et de l'impôt à la source.

Néanmoins, l'impôt sur la fortune est en nette diminution, ainsi que l'impôt sur les bénéfices et les gains en capitaux des Personnes Morales.

L'impôt foncier est en légère augmentation de CHF 1'515,40.

220. Finances

352.00 Les rentrées du fonds de péréquation sont proches du budget, mais en augmentation par rapport aux comptes 2019.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

351. Troillet

311.00 Suite à des problèmes d'écoulement, une modification sur la tuyauterie de la cuisine a été réalisée.

314.00 Différents appareils électro-ménager, lave-vaisselle et séchoir, ont dû être remplacés.

352. Grande salle

331.00 L'amortissement obligatoire de CHF 150'000,- a été réalisé.

331.10 Un amortissement obligatoire de CHF 5'000,- pour l'UAPE a été comptabilisé.

427.00 Au vu de la situation sanitaire durant l'année 2020, les locations diverses de la Poméranne, ainsi que de la salle du Levant ont été annulées. Au lieu des CHF 15'000,- de revenu prévu, nous avons encaissé uniquement CHF 1'900,-.

427.01 La location pour le groupement scolaire diminue également.

435.09 La production photovoltaïque de la Poméranne nous apporte un montant de CHF 1'031,05.

353. Ancien collègue

314.00 En plus de l'entretien courant, une hotte de cuisine défectueuse a été remplacée.

330.00 Un amortissement obligatoire de CHF 25'500,- a été comptabilisé.

354. Eglise

314.00 Le remplacement d'éléments de la sonorisation et la réparation de vitraux augmentent les dépenses prévues de CHF 1'564,-.

355. Bâtiment administratif

312.00 Nous avons payé des acomptes trop élevés pour la consommation électrique. Dès lors les acomptes 2021 ont été modifiés.

358. Bâtiment communal

331.02 Un amortissement de CHF 8'999,- a été comptabilisé, ce qui porte au bilan le bâtiment communal à une valeur de CHF 1,-.

359. Nouveau collègue

314.00 En plus de l'entretien courant, nous avons mis aux normes les bornes Wi-Fi de l'école pour un montant de CHF 6'260,65. Ces travaux n'étaient pas prévus en 2020, mais pour bénéficier d'une subvention cantonale de CHF 3'750,-, la Municipalité a décidé d'entreprendre cette modification.

331.00 Un amortissement obligatoire de CHF 91'000,- a été comptabilisé.

4. TRAVAUX

430. Routes

331.01 Un amortissement obligatoire de l'éclairage public général de CHF 16'600,- a été comptabilisé.

331.02 Un amortissement obligatoire des infrastructures routières de CHF 28'900,- a été comptabilisé.

331.03 Un amortissement supplémentaire de CHF 25'679,74 concernant les travaux d'éclairage solaire du terrain de sport a été comptabilisé.

450. Ordures ménagères & compostière

331.00 Un amortissement obligatoire de la compostière de CHF 5'000,- a été comptabilisé.

460. Réseau égouts, épuration & eaux de surface

314.00 De nombreux ouvrages et canalisations d'évacuation ont dû être inspectés. La sécurisation de quelques regards de chambre de visite, ainsi que la sécurisation du collecteur d'eau claire du chemin de Clon portent nos dépenses à CHF 30'460,15. Malgré l'augmentation, en rapport au budget prévu, le dépassement budgétaire reste raisonnable étant donné l'urgence des travaux entrepris.

332.00 Un amortissement supplémentaire de CHF 46'921,41 concernant les travaux de sécurisation du ruisseau de Pomy a pu être réalisé.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

500. Groupement scolaire ASIYE

352.00 Notre participation à l'ASIYE est moins importante de CHF 49'788,20 que le montant mis au budget.

6. POLICE

600. Administration

352.00 Notre participation à la Police Nord vaudois est de 2 points d'impôts, et se monte à CHF 55'474,15.

650. Défense contre l'incendie

352.00 La diminution du nombre d'exercices durant l'année permet de réduire notre participation à l'association intercommunale.

680. Stand de tir

318.00 Les travaux d'assainissement des buttes de tir du Stand de Cronay ont été réalisés. Notre participation se monte à CHF 26'384,10.

7. SECURITE SOCIALE

710. Service social communal & intercommunal

325.05 Les charges liées au réseau « accueil de jour » est moins élevé que prévu de CHF 17'311,-.

720. Prévoyance sociale cantonale

Actuellement, nous n'avons que peu d'emprise sur les montants de la facture sociale cantonale. Les montants communiqués pour établir le budget, ainsi que les décomptes finaux sont transmis par le département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

351.00. La facture sociale est plus élevée de CHF 23'272,-.

8. SERVICES INDUSTRIELS

810. Service des eaux, fontaines

312.00 Le rendement régulier de nos sources nous ont permis d'acheter moins d'eau auprès de Sagenord SA. Une économie de CHF 16'928,16 a été réalisée.

381.00 Un montant de CHF 66'495,36 est affecté au fonds de réserve.

Conclusions

L'ensemble des amortissements obligatoires prévus ont été réalisés, ainsi que des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 72'601,15.

Une attribution au fonds de réserve affectée à l'eau potable de CHF 66'495,36 a été effectuée.

La marge d'autofinancement s'élève à CHF 514'737,81 (amortissement + attributions aux réserves).

Au terme de ce préavis, la Municipalité propose au Conseil Général d'accepter le rapport de gestion ainsi que les comptes 2020 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2021 – 01 de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DECIDE

- D'accepter les comptes 2020 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Y. Débieux

La secrétaire :

N. Dupertuis



Adopté en séance de municipalité du 31 mai 2021.

